



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services  
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique  
Sous matière : Marchés publics

**OBJET** : Réaménagement de l'étage  
des anciens locaux des finances  
publiques – avenant n°1 au lot 7

Décision N°2024-148

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

**VU** le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°16 du 26 janvier 2022 : article 7.3.2,

**CONSIDERANT** la nécessité de suppression de 3 articles prévus au CDPGF initial, correspondant aux accessoires sanitaires, qui seront finalement fournis par le fournisseur des consommables de ces accessoires,

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : de signer avec l'entreprise PLOMBERIE FABRE sise 11400 Castelnaudary au Lot n°7 « Plomberie / Chauffage / Ventilation » un avenant d'un montant de 552,00 € HT en moins-value. Le montant du marché évolue donc de 49.156,00 € HT à 48.604,00 € HT.

**ARTICLE 2** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 03 juin 2024

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05 JUIN 2024



ID : 011-211100763-20240603-DEC2024148CP-CC